

Plateforme
Mobilité
Inclusive & durable

63

Économie
Accès à l'emploi,
amélioration
de l'autonomie
financière

Santé
Accès aux soins,
maintien
en activité

Loisirs
Accès aux loisirs
et à la culture

**MOBILITÉS
INCLUSIVES
ET DURABLES**

Environnement
Accès aux modes doux
et alternatifs

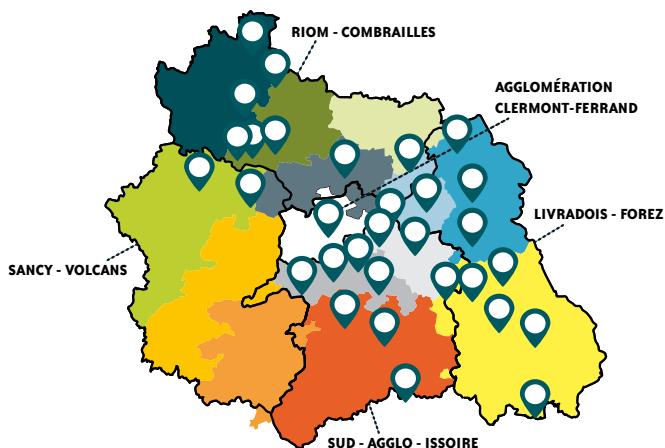
Lien social
Vie sociale active

**Réseaux
de proximité**
Autonomie,
dynamique locale

Qui sommes-nous ?

Créée il y a plus de 10 ans, la **Plateforme mobilité du Puy-de-Dôme** propose des solutions de mobilité aux publics les plus empêchés de se déplacer. Nous avons été retenus en tant que prestataire du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour vous accompagner à accéder à une mobilité autonome et durable.

**Plusieurs lieux
d'accompagnement possibles**



Retrouvez toute la liste des lieux d'accueil sur notre site internet :

 www.pfm63.fr

(notre présence dans le Puy-de-Dôme)

Plateforme
Mobilité
inclusive & durable

63

Détours



API
ASSOCIATION

mobil'emploi



Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous pour que nous puissions adapter votre accompagnement

Se renseigner sur

la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme



www.pfm63.fr



Plateforme Mobilité 63



contact@pfm63.fr



04 73 39 93 26

Plateforme mobilité du Puy-de-Dôme

4 rue André Moinier

63 000 Clermont-Ferrand



La liste détaillée des prescripteurs pouvant vous orienter sur le dispositif est disponible sur notre site internet



La fiche de prescription obligatoirement remplie par votre référent prescripteur est disponible sur notre site internet




PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

**l'Europe
s'engage**
en Auvergne - Rhône-Alpes
avec le FSE

UNION EUROPEENNE

Plateforme
Mobilité
inclusive & durable

63

**PLATEFORME TERRITORIALE
D'AIDE À LA MOBILITÉ
INCLUSIVE**

vers l'emploi



Objectifs ?



**Lever les freins à la mobilité
contraignant l'insertion sociale et professionnelle
des publics en situation de fragilité**

Pour qui ?

- Les bénéficiaires du RSA
- Les jeunes de moins de 26 ans accompagnés par une Mission Locale
- Les jeunes suivis par Pôle Emploi dans le cadre d'un CEJ
- Les jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'un contrat jeune majeur

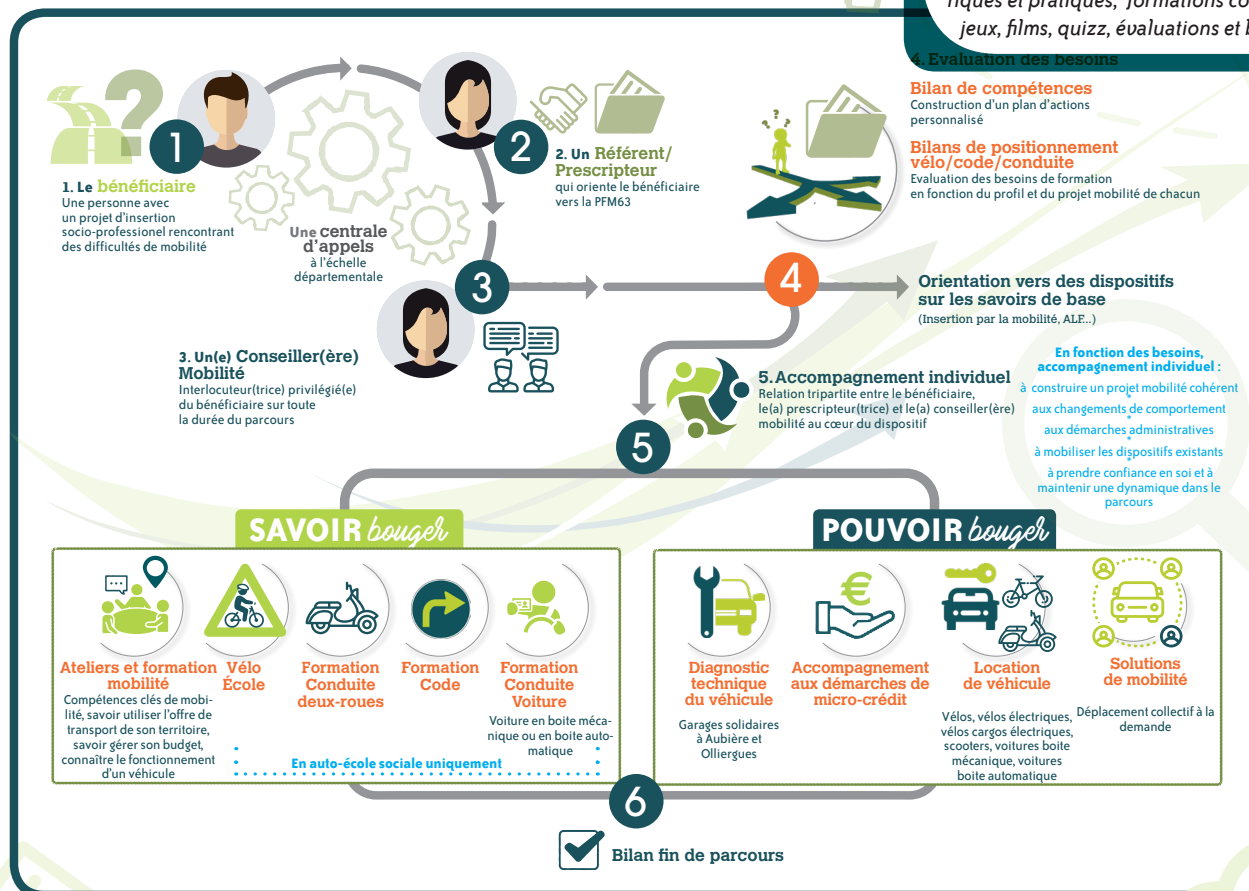
Les Pré-requis :

- Être accompagné par un référent socio-professionnel et être dans une dynamique de formation ou d'emploi
- Rencontrer des difficultés de mobilité contraignant votre insertion sociale et professionnelle
- Avoir des besoins d'accompagnement et de formation pour lever vos freins de mobilité
- Avoir les capacités à s'engager dans un parcours mobilité (*disponibilités pour des entretiens, des ateliers ou des formations*)
 - Maîtriser suffisamment le français :
Compréhension et communication orale suffisante pour verbaliser un besoin et un projet (niveau A2)

Durée de l'accompagnement ?

La durée du parcours mobilité est adapté en fonction des besoins et peut s'étendre de quelques semaines à plusieurs années.

DÉROULÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT



UNE PÉDAGOGIE DIFFÉRENCIÉE EN FONCTION DES BESOINS

Accompagnement individuel, contrat d'engagement réciproque, mises en situation théoriques et pratiques, formations collectives, jeux, films, quizz, évaluations et bilans...

Comment bénéficier d'un accompagnement ?

Votre **référént socio-professionnel** doit adresser à la PFM63 une **prescription datée, signée et tamponnée** avec un justificatif d'éligibilité en fonction de votre situation :

- Attestation RSA datant de moins d'un mois à la date de la demande **OU**
- Copie de la pièce d'identité si vous êtes un jeune suivi en mission locale **OU**
- Copie du contrat jeune majeur si vous êtes suivi par Pôle Emploi dans le cadre d'un CEJ **OU**
- Copie du contrat jeune majeur si vous êtes suivi par l'ASE

Reste à charge pour les bénéficiaires ?

Le reste à charge est en fonction du parcours mobilité réalisé, le coût total de l'accompagnement est financé par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, sauf pour certaines prestations :

- Les locations : le reste à charge pour les bénéficiaires est de **1,40€/jour** de location pour les deux-roues et de **2,60€/jour** pour les voitures
- **30€ de redevance pour passer l'examen du code** de la route en auto-école sociale
- Si orientation en auto-école sociale, **20% des heures de conduite réalisées** sont à la charge du bénéficiaire (42€/heure de conduite) sauf si un parcours permis a déjà été financé par le bénéficiaire